



P.2

L'APPEL
de Mehdi Houas,
notre Président

Faites grandir les futurs talents du numérique !

Un tournant décisif

La révolution numérique impacte l'ensemble des secteurs, des métiers et des compétences associées.

La pénurie de femmes et d'hommes disposant de compétences dans le domaine du numérique est avérée, non seulement pour le secteur du numérique, mais aussi pour l'ensemble de l'économie.

Alors que 190 000* recrutements d'ingénieur.e.s en informatique sont annoncés en France d'ici 2030, il est crucial d'agir collectivement et de renforcer la capacité d'action de Talents du numérique.

*Source
France Stratégie

190 000*
RECRUTEMENTS
D'INGÉNIEUR.E.S
EN INFORMATIQUE
D'ICI 2030 !

TAXE D'APPRENTISSAGE
CAMPAGNE 2023



L'APPEL
de Mehdi Houas,
notre Président



« Alors que les besoins en recrutement des entreprises ne cessent de croître, force est de constater que nous ne formons pas suffisamment de diplômé.e.s pour y répondre. **Nos métiers attirent trop peu** et, par voie de conséquence, le numérique souffre notamment d'un manque de diversité et de mixité entretenu par une certaine méconnaissance de ce que nous sommes et de ce que nous faisons. **Il faut agir pour infléchir les choses, c'est l'objet de Talents du numérique**, véritable do-tank, au sein duquel monde académique et monde professionnel dialoguent et agissent de concert.

Il est essentiel de poursuivre et d'amplifier les actions de l'association en matière de communication et d'information, aux moments clés de l'orientation ou de la réorientation professionnelles. **Nous avons besoin de vous !**

En reversant une part de votre taxe d'apprentissage à Talents du numérique, vous œuvrez à résoudre les problèmes de recrutement auxquels nous sommes tous confrontés et participez au renforcement d'un numérique ouvert, éthique et inclusif »

Mehdi Houas

Président de Talents du numérique
Président-fondateur de Talan

L'association Talents du numérique

Association Loi 1901 créée en 2006, Talents du numérique a pour mission d'informer sur les parcours de formation et les métiers du numérique. L'attractivité de ces formations et métiers est au cœur de ses préoccupations et de ses actions, à destination des jeunes et du grand public en général.

Particularité de notre association : réunir en son sein des établissements d'enseignement supérieur - écoles d'ingénieur.e.s, universités, écoles spécialisées ou de management dispensant des formations au numérique - et 2 850 entreprises regroupées au sein des syndicats professionnels et réseaux d'entreprises suivants : Cigref, Cinov Numérique et Numeum.

« **Fédérer, en un lieu unique, acteurs de la formation et entreprises pour penser l'éducation au numérique, et convaincre les talents de nous rejoindre pour construire ensemble le monde de demain** »

AGISSONS ENSEMBLE !



Nos principales missions

- la **promotion des formations** scientifiques et techniques conduisant aux métiers du numérique auprès des jeunes, filles et garçons
- l'**analyse prospective** de l'évolution des métiers et des formations
- le **développement de coopérations** entre monde de l'éducation et de l'orientation, acteurs de la formation et entreprises.



GRÂCE à votre soutien, nous avons pu, en 2022 :

Poursuivre nos missions d'information et de sensibilisation dans les collèges et les lycées auprès des jeunes.

➔ **20 000** jeunes rencontrés avec notre partenaire 100 000 Entrepreneurs.

Renforcer nos interactions avec les jeunes en orientation, sur les réseaux sociaux qu'ils utilisent, informer les prescripteurs.

Couverture annuelle de nos publications sur les réseaux : environ **10 millions de personnes**.

➔ De mai à décembre, **15 vidéos** portées par **4 influenceuses et influenceurs** auprès de leurs communautés TikTok : engagement des publics au rendez-vous et questions sur le secteur.

Organiser la première Journée nationale NSI* le 7 juin 2022.

*Numérique et sciences informatiques

➔ Plus de **100 événements** proposés par nos entreprises et établissements et **5 000 participants**.

**20 000
JEUNES
RENCONTRÉS**

**10 M
DE PERS.
TOUCHÉES
SUR NOS RÉSEAUX**



Ils ont soutenu Talents du numérique :

Accenture - AFNIC - Akka Technologies - ALD SA - Alten - AMETIX - Bemybuddy - Capgemini - Cegid - CMI Digital - Crédit Agricole - Docaposte - Econocom - Groupe Les Échos : Le Parisien - Les Échos Management - LP Management - HLI SA - IBM - Indeed France - Ironhack - La Poste - Lenovo - MFTGS - Passoa - Payroll Specialist - Rhizome Studio - SAP - Sensiolabs - SII - Société de Logistique Sud - Sopra Steria - TAG Worldwide France - Talan - TDF - WLT - YEXT...

MERCI !



©JackF - stock.adobe.com



L'urgence s'affirme :

**SOUTENEZ
NOS ACTIONS EN 2023 !**

Votre taxe d'apprentissage nous aidera à **poursuivre et intensifier** nos actions de sensibilisation des jeunes, des professionnelles et professionnels en reconversion ainsi que de leurs proches et prescripteurs (parents, enseignants, personnels en charge de l'orientation, conseillers pôle emploi...).



GRÂCE à vous, nous pouvons :

- ➔ **Reconduire nos interventions dans les collèges et les lycées**, renforcer notre présence dans les salons d'orientation.
- ➔ **Faire de la Journée nationale NSI, une semaine entière** dédiée à la rencontre, dans les territoires, de professionnelles et professionnels de notre secteur avec le grand public.
- ➔ **Lancer, en 2023-2024, la première vraie campagne nationale** grand public de promotion du numérique, à l'instar de ce que les secteurs de la défense ou de l'artisanat ont su faire.

**MERCI DE VOTRE
ENGAGEMENT À NOS CÔTÉS !**

Une éligibilité à la TA au titre de la promotion des formations & métiers du numérique

Talents du numérique est éligible à la taxe d'apprentissage en vertu d'un arrêté paru au Journal Officiel fixant la liste nationale des organismes habilités à percevoir des financements de la taxe d'apprentissage, au titre des actions nationales de promotion de la formation technologique et professionnelle initiale, et des métiers.

[Consultez l'arrêté](#)

**NOUVELLE
PROCÉDURE !**

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

Le versement de la **taxe d'apprentissage s'effectue désormais à l'Urssaf, en mai**. La plateforme **SOLTéA** vous permet ensuite de « flécher » vos fonds **dès fin mai et jusqu'au 7 septembre**.



Dès fin mai, **accédez à la fiche** de Talents du numérique sur **SOLTéA** pour **faire de l'association l'un de vos bénéficiaires !**



Vous pouvez aussi nous retrouver sur la plateforme par notre **nom**, notre **adresse** ou notre **SIRET**. **À noter** : les associations n'ont pas d'UAI.

Contact : Rémi Ferrand
remi.ferrand@talentsdunumerique.com / +33 6 86 10 51 45

Association Talents du numérique : 148 boulevard Haussmann - 75008 Paris
Association loi 1901 - N° SIRET : 844 539 841 00016

**Talents
du numérique**
Des métiers d'avenir pour un monde à inventer